

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2025-18**

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril 2025 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 19 mars 2025, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme GAILLARD Marie-Blandine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Mme MAURICE Fabienne, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie, M. ROUCH Jean-Louis, Mme TOMAS Christiane.

Était absent et représenté : M. MORILLON Henri-Jacques.

Etaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann.
M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Mode d'exploitation du service d'assainissement – Délégation de service public (DSP)

Vu l'article L1411-4 et suivants précisant les modalités de passage en délégation de service public et le rôle du conseil municipal ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles R3114-2 et L1121-3 ;

Considérant que le service assainissement est actuellement exploité en régie avec l'aide de Suez et Véolia via différentes conventions.

Madame le Maire **PRESENTE** le rapport du maire et le document contenant les caractéristiques qualitatives et essentielles des prestations que doit assurer le futur délégataire. Ces documents ont par ailleurs été joints à la convocation.

Puis, Madame le Maire **EXPLIQUE** qu'afin de faciliter et d'améliorer la gestion de ce service il est proposé au conseil municipal de valider le principe d'un passage en DSP qui interviendra à partir de l'année 2026 à la suite d'une étude et d'un appel d'offre pour sélectionner un délégataire.

Cette DSP serait contractée pour une durée de 12 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de recourir au mode de délégation du service public d'assainissement par concession de service public ;
- **APPROUVE** les caractéristiques qualitatives et quantitatives de la délégation, décrites dans le rapport annexé,
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la procédure de consultation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire, Sophie LAY

Membres en exercice :	12
Membres présents :	09
Suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	00
Abstention :	00

